

### Service de l'urbanisme

Identification de l'emplacement	
Adresse Rue/avenue/boulevard	Numéro de lot (cadastre)

Identification du propriétaire de l'emplacement		
Nom	Prénom	Si personne morale, n° d'entreprise N.E.Q.
Adresse	Ville	Code postal
Numéro de téléphone	Courriel	

Identification du représentant (à remplir si différent du propriétaire)		
Nom	Prénom	Si personne morale, n° d'entreprise N.E.Q.
Adresse	Ville	Code postal
Numéro de téléphone	Courriel	

Nature de la demande (expliquer les éléments du projet ou du bâtiment qui sont dérogatoires à la réglementation)

Justification de la demande (expliquez les raisons qui vous empêchent de vous conformer à la réglementation et le préjudice subi)

Travaux déjà effectués (si oui, un permis a-t-il été obtenu?)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Numéro de permis de construction nouvelle, amélioration ou de lotissement (si applicable à votre demande)		

**Verso** →

## DOCUMENTS EXIGÉS LORS DE LA DEMANDE

- **Chèque de 750 \$** (à l'ordre de Ville de Laval)
- **Certificat de localisation de l'immeuble**
- **Plan d'implantation du projet** (si applicable)
- **Procuration du propriétaire**  
(si la demande est effectuée par un représentant, joindre l'annexe 1 complétée)
- **Plan cadastral projeté** (si applicable)
- **Plans d'architecture** (si applicable)
- **Photos de l'immeuble ou de la construction**
- **Preuve d'inscription au registre des lobbyistes**  
(si applicable)

**NOTE :** Le Service de l'urbanisme se réserve le droit d'exiger tout autre document pertinent à l'analyse de la demande. Il est fortement recommandé de communiquer avec le Service de l'urbanisme avant de déposer votre demande.  
**Pour nous joindre :** (450) 680-5555

## LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

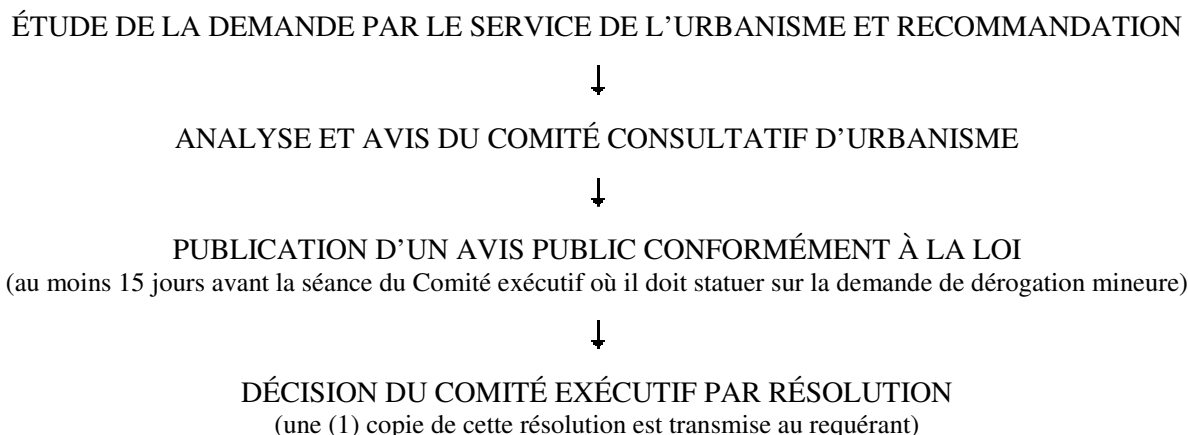
Afin de garantir la qualité et l'intégrité d'une décision relative à une modification réglementaire, la Ville, en tant que titulaire d'une charge publique et partenaire dans l'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (L.R.Q., c. T-11.011), doit s'assurer de faire respecter cette loi. Le simple fait de compléter le présent formulaire ou encore les renseignements requis pour le traitement de la demande ne constitue toutefois pas en soi une activité de lobbyisme. Cependant, toutes communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique pouvant influencer une décision (ex : demander une rencontre ou transmettre un courriel argumentaire ayant pour objectif d'influencer la décision, etc.) constituent des activités de lobbyisme au sens de cette loi et doivent être déclarées au Registre des lobbyistes. <https://www.lobby.gouv.qc.ca/servicespublic/informationnel/Inscription/PourquoiInscrire.aspx>

## CONDITIONS SELON LESQUELLES UNE DÉROGATION MINEURE PEUT ÊTRE ACCORDÉE

Une dérogation mineure à une disposition du règlement de zonage numéro L-2000 ou du règlement de lotissement numéro L-9500 ne peut être accordée que si toutes les conditions suivantes sont respectées :

- a) la demande concerne une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure et ne contrevient pas à la règle générale du règlement sur les dérogations mineures numéro L-9502 : En aucun cas, les dispositions relatives à **l'usage et à la densité d'occupation** ne doivent faire l'objet d'une dérogation mineure;
- b) la dérogation demandée **respecte les objectifs du Schéma d'aménagement** de la Municipalité régionale de comté de Laval ;
- c) l'application de la disposition visée par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un **préjudice sérieux** au requérant ;
- d) la dérogation mineure **ne porte pas atteinte** à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- e) dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, pour une construction ou un ouvrage, le requérant a obtenu le permis de construction ou le certificat d'autorisation qui était requis, selon le cas, pour ces travaux et a effectué ces **travaux de bonne foi**.

## CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE



**Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de la Ville de Laval :**  
<http://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/demande-de-derogations-mineures.aspx>

**Veillez prendre note que tout document manquant pourra retarder le traitement de votre demande de dérogation mineure**

Signature du requérant ou du représentant autorisé	Date						
<hr/>	<table><tr><td>Année</td><td>Mois</td><td>Jour</td></tr><tr><td>_____</td><td>_____</td><td>_____</td></tr></table>	Année	Mois	Jour	_____	_____	_____
Année	Mois	Jour					
_____	_____	_____					